

# STAGE SPÉCIAL REMPLAÇANTS

## Et moi, remplaçant dans le premier degré

se-unsa.org

jeudi 18 novembre 2021

INSPÉ LAON

Quels sont les droits des remplaçants ? Comment améliorer l'exercice du métier sur un poste de remplaçant ? Qu'est-ce que le vademecum du remplaçant ? Quel avenir pour le remplacement dans le 1er degré ?

Le SE-Unsa vous propose d'échanger sur vos expériences et votre pratique.

La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.

Les stagiaires bénéficient des mêmes droits que les enseignants titulaires.

Vous pouvez participer à ce stage en ayant fait votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance, c'est-à-dire avant le 18 octobre 2021.

Inscriptions et informations :  
<http://sections.se-unsa.org/02>  
Rubrique Stages & RIS



se-unsa.org